



GRILLE TARIFAIRE
DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
MUNICIPALE

77.85\$	Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 500 000\$
311.30\$	Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000\$ et inférieur ou égale à 2 000 000\$
518.80\$	Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000\$ et inférieur ou égale à 5 000 000\$
1037.60\$	Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000\$

Le formulaire de demande de révision administrative est disponible sur notre site web à l'adresse www.mrchcn.qc.ca et dans chaque bureau municipal.

Celui-ci devra être **accompagné de la somme requise non remboursable** selon la valeur de l'unité d'évaluation. **Votre chèque ou mandat-poste doit être fait à l'ordre de MRC La Haute-Côte-Nord.** Vous pouvez également payer par carte de crédit ou débit directement à nos bureaux ou par téléphone pour les cartes de crédit.

Vous devez déposer la demande ainsi que son paiement à l'adresse suivante :

26, rue de la Rivière Bur. 101, Les Escoumins Québec G0T 1K0
ou par courriel jgirouard@mrchcn.qc.ca

Le formulaire de demande de révision est également disponible en version anglaise.

(1) En vertu du Règlement 148-2018 modifiant le règlement 97-11-079 établissant la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de La Haute-Côte-Nord.